

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 13/04/2015

Date de la convocation:
01/04/2015
Date d'affichage:
02/04/2015

L' an 2015 et le 13 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. NICASTRO Gérard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, MM : ISEL Roger à M. HAAS Jean-Marie, SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude

Excusé(s) : MM : ATZENHOFFER Alphonse, OTT Alexis, SUSS Charles

Secrétaire de séance :

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 090.2015
Vote : A la majorité
Pour : 24
Contre : 2
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

090.2015 : Espace Info Energie partagé : réouverture du service et création de poste.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale

Vu la délibération n° 074.2011 du conseil communautaire du 17.11.2011 « Poste et rémunération poste chargé de mission énergie – animateur espace info énergie Nord Alsace (agent contractuel) »,

Considérant le réseau national d'information de proximité initié par l'ADEME,

Considérant le courrier de l'ADEAN du 12.01.2015 relatif au redéploiement de l'Espace Info Energie Nord Alsace et le plan de financement prévisionnel de ce service dont le coût net des subventions ADEME et Région Alsace sera cofinancé par 10 communautés de communes,

Considérant le projet de convention relatif à la mise en œuvre d'une plateforme de rénovation énergétique d'Alsace du Nord,

Considérant l'engagement de la communauté de communes en matière de service EIE depuis 2005,

Considérant le plan climat du pays d'Alsace du Nord,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alain FUCHS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, deux abstentions, décide :

- **D'approuver la mise en place du service Espace Info Energie (EIE) Nord-Alsace, mutualisé avec l'ADEAN et neuf communautés de communes membres (CC de la Basse-Zorn, CC de la région de Brumath, CC de Bischwiller et environs, CC du pays de Niederbronn-les-Bains, CC du pays de Wissembourg, CC Sauer-Pechelbronn, CC de l'Outre Forêt, CC du Val de Moder, et CC du pays Rhénan), et le portage du poste de conseiller EIE par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,**
- **De créer un emploi d'animateur-conseiller espace info énergie, à temps complet, en qualité de non titulaire,**
- **De fixer la durée hebdomadaire de service à 35/35ème,**
- **De demander au président de fixer la rémunération sur la base d'un indice brut et majoré tenant compte du niveau d'études et de l'ancienneté de l'agent à recruter,**
- **D'établir le contrat d'engagement au poste sur les bases de l'application de l'article 3-3.1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour le recrutement d'un agent non titulaire en cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaire,**
- **De préciser que les attributions du conseiller EIE consisteront à assurer un conseil neutre et indépendant à l'attention des particuliers et entreprises du territoire des établissements publics membres et à participer au projet multipartenarial « Plateforme local de rénovation énergétique », visant la montée en puissance de la rénovation énergétique des logements par une qualification des entreprises et la formation d'une offre globale,**
- **D'approuver les partenariats avec l'ADEAN et les communautés de communes d'Alsace du Nord, à formaliser par des conventions de fonctionnement,**
- **De demander au président de solliciter les co-financements possibles, en particulier ceux proposés par l'ADEME et la Région Alsace,**
- **De demander au président de procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, de procéder à la déclaration de vacance de poste, d'inscrire les crédits nécessaires au budget, et de l'autoriser à signer tout document en exécution de la présente délibération, en particulier les conventions avec les partenaires.**

Envoyé en préfecture le 22/04/2015

Reçu en préfecture le 22/04/2015

Affiché le

SLO

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/04/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :



Envoyé en préfecture le 22/04/2015

Reçu en préfecture le 22/04/2015

Affiché le

